



Communiqué de presse
Vendredi 30 octobre 2020

Confinement Covid 19, adaptation des services de la Ville de Levroux et de la Communauté de communes de la région de Levroux

Face à l'évolution de la pandémie Covid-19 et suite aux déclarations du président de la République et du Premier ministre, Alexis Rousseau-Jouhennet, Maire de Levroux et Président de la Communauté de communes de la région de Levroux, a validé les mesures suivantes, applicables au sein du territoire levroussain à compter de ce vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre :

Les services publics administratifs et techniques

- Hôtel de ville et Communauté de communes : l'accueil et le standard restent ouverts et accessibles, notamment pour toutes les démarches au public (État-civil, domaine funéraire, urbanisme, collecte des déchets, encombrants etc.).
- Police municipale : notre agent est mobilisé, notamment pendant les marchés et sur la voie publique.
- Collecte des déchets : la collecte dans la Communauté de communes est maintenue aux jours et horaires habituels.
- Déchetterie : la déchetterie de Levroux est ouverte aux jours et horaires habituels, en se dotant de l'attestation de déplacement.
- Propreté et salubrité : nos services maintiennent un travail de terrain pour assurer l'entretien général du territoire levroussain.
- Mariage : les mariages peuvent être célébrés en présence de six personnes.
- Salles municipales : la location des salles (Maison du Peuple, salle Jabenneau, salle polyvalente, salle des fêtes de Saint-Martin, etc.) et leurs accès sont interdits.
- Restauration collective : les repas municipaux seront toujours préparés et diffusés aux différents publics (enfants et seniors).

Les établissements d'accueil et scolaires

Les crèches, les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs sont ouverts aux jours et horaires habituels. Un protocole sanitaire strict sera appliqué, notamment dans les écoles en fonction des recommandations du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que le port du masque pour les enfants à partir de 6 ans.

Les établissements culturels et cultuels

Les établissements culturels suivants ferment leurs portes au public durant le confinement : la bibliothèque, la maison de bois et le musée du Cuir. Les églises de Levroux resteront ouvertes, sans exercice du culte, à l'exception des célébrations autorisées.

Les équipements sportifs et de loisirs

Les gymnases, le dojo, les stades et courts de tennis sont fermés au public. La pratique des sports collectifs en extérieur est également interdite.

Les équipements de proximité

Toutes les structures des associations et l'espace E3 sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Les parcs, jardins et cimetière

- Les parcs et jardins de la Ville de Levroux : ils restent ouverts et pourront être empruntés dans un cadre strict de l'attestation de déplacement à proximité du domicile.
- Les cimetières : ils sont ouverts et pourront être accessibles dans un cadre strict de l'attestation de déplacement à proximité du domicile.

Les marchés alimentaires et de marchandises

Seuls les marchés alimentaires sont maintenus, dans leur forme actuelle (sans dispositif particulier), aux jours et horaires habituels : vendredi de 16h à 19h, samedi de 7h30 à 12h30 et lundi de 7h30 à 12h30. Port du masque obligatoire

Les services auprès des seniors

- Portage de repas à domicile : le portage se poursuit auprès des personnes inscrites auprès de Levroux services.
- Accompagnement à domicile : le service sera limité aux besoins essentiels des personnes inscrites auprès de la Ville.

Les événements du territoire

- Animations de Noël : une décision sera prise quant à la tenue des animations de Noël (marché, etc.) après le bilan de la situation sanitaire évoqué par le président de la République dans 15 jours.
- Les autres animations : tous les événements programmés jusqu'au 1^{er} décembre sont annulés (conférence, exposition...).

Mobilisation interne

Le maintien des services publics locaux est rendu possible grâce à la mobilisation des agents territoriaux de la Ville de la Communauté de communes, du CCAS et de Levroux services. Une rotation est organisée entre agents relevant de ces services ou pouvant être affectés temporairement sur ces missions pour garantir la continuité de l'activité.